



Construction de garage sur une partie privative

Par **Den971**, le **03/11/2011** à **22:05**

Bonjour,

Quelle règle doit-on respecter pour construire un garage (La construction entraine elle une modification des tantièmes du lot concerné ?

Cordialement,

Denis

Règle => l'unanimité du vote en AGO (mais AGE souhaitable) est requise (+ évidemment les autorisations administratives locales)

***L ' état descriptif de division répartissant les tantièmes de copro devra être modifié par acte notarié (au moins sur les 1000° de charges) avant d ' être publié aux hypo
Prévoyez l ' augmentation de TF***